



Bruxelles, le 26 juin 2014

Dossier traité par :

Dominique DUGNOILLE

☎ 02 800 80 59

✉ ddugnoille@cocof.irisnet.be

**Note aux responsables des
Entreprises de travail adapté**

Votre lettre du

Vos références

Nos références (à rappeler)

Annexes

SH/SEAI/DD/ETA/

2

Objet : procédure de demande réévaluation des capacités professionnelle en ETA

Madame, Monsieur,

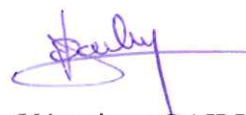
Afin de permettre à l'Administration de gérer de manière la plus efficace possible les réévaluations formulées par les ETA, je vous invite à respecter la procédure suivante en cas de demande de réévaluation des capacités professionnelles de vos travailleurs.

A partir du 1er août 2014 seules les demandes introduites au moyen du formulaire ci-joint, dûment complété et signé seront prises en compte. Ces demandes sont à **adresser simultanément** à Roland Govaerts (rgovaerts@cocof.irisnet.be) et à Brigitte PAQUOT (bpaquot@cocof.irisnet.be) du Service des Prestations individuelles. En outre, sauf en cas de changement d'ETA ou dans des cas particuliers dûment motivés auprès de l'équipe pluridisciplinaire, aucune demande de réévaluation ne pourra être faite dans un délai de trois ans à dater de l'évaluation antérieure.

Vous ne devez compléter le document que **pour les seuls items que vous souhaitez voir modifiés**. Chaque modification demandée doit être dûment argumentée et motivée par des observations précises et concrètes (le vieillissement du travailleur n'est pas un argument suffisant en soi). La référence pour modifier la cotation doit être la définition donnée pour chaque cotation de chaque item (voir annexe 2). Par ailleurs, tout changement justifié par des arguments de type médicaux ou paramédicaux doivent être étayés par un rapport médical. Les frais de cette consultation ne peuvent être laissés à charge du travailleur handicapé, il appartient à l'ETA de les prendre en charge.

Il vous incombe également d'informer correctement et adéquatement le travailleur concerné de la démarche et de la procédure de demande de réévaluation que vous entamez.

Je vous remercie de votre collaboration et vous prie de recevoir, Madame, Monsieur, l'assurance de ma meilleure considération.



Véronique GAILLY
Directrice d'Administration



ETA : FORMULAIRE DE REEVALUATION DES CAPACITES PROFESSIONNELLES

ETA : Responsable : Tél :

REMARQUES:

- (1) Seuls les items pour lesquels un changement de cotation est demandé doivent être complétés.
- (2) Ce formulaire doit être introduit au Service PHARE à Mr R GOVAERTS (rgovaerts@cocof.irisnet.be) et de Mme B.PAQUOT (bpaquot@cocof.irisnet.be) simultanément.
- (3) Il est indispensable de joindre un certificat médical si la modification est justifiée par des caractéristiques médicales. (aggravation de la déficience, intolérance aux facteurs extérieurs, p. e..) Les frais de cet examen médical ne peuvent être laissés à charge du travailleur handicapé, il appartient à l'ETA de les prendre en charge.
- (4) Il est indispensable que le travailleur soit informé de la démarche et de la procédure de demande de réévaluation.
En annexe les définitions des item (annexe 1 de l'arrêté du Collège de la Commission communautaire française relatif à l'agrément, aux interventions et aux subventions accordées aux entreprises de travail adapté agréés)

IDENTITE DU TRAVAILLEUR

- Nom : Prénom : Date de naissance :
- N° dossier SB : ____ . ____ ou n° AWIPH : ____ . ____ ou n° VF(s'il y a lieu) : ____ . ____
- Domicile : Rue : N° Code postal : Commune :

HISTORIQUE

- date d' entrée en fonction :
- poste occupé :

ITEMS	Evaluation actuelle	Réévaluation	Justification factuelle ou circonstanciée
Mobilité assis	/5		
Mobilité debout	/5		
Tolerance aux facteurs extérieurs	/5		
Motricite fine	/5		
Port de charges	/5		
Sous- total	/25		

ITEMS	Evaluation actuelle	Réévaluation	Justification factuelle et circonstanciée
Expression orale	/5		
Expression écrite	/5		
Acquis mathématique	/5		
Compréhension des consignes	/5		
Initiative	/5		
Sous- total	/25		
Total	/15		

ITEMS	Evaluation actuelle	Réévaluation	Justification factuelle et circonstanciée
Apprentissage	/5		
Dextérité	/5		
Endurance au travail	/5		
Adaptabilité	/5		
Sous- total	/20		
Total	/20		

ITEMS	Evaluation actuelle	Réévaluation	Justification factuelle et circonstanciée
Ponctualité	/5		
Rapport à l'autorité	/5		
Sociabilité	/5		
Sous-total	/15		
Total	/15		

ITEMS	Évaluation actuelle	Réévaluation	Justification factuelle et circonstanciée
Autonomie	/5		
Sous-total	/15		
Total	/15		

ITEMS	Evaluation actuelle	Réévaluation	Justification factuelle et circonstanciée
Vitesse	/5		
Qualité	/5		
Sous-total	/10		
Total	/25		

CATEGORIE : /100

Notes concernant l'évolution du travailleur :

.....
.....
.....
.....
.....

Signature du responsable de l'ETA:(obligatoire)

Nom :
Date :

Signature du moniteur ou responsable hiérarchique direct)
(obligatoire)

Nom :
Fonction :
Date :

DEFINITIONS DES ITEM

A.1. Mobilité assis :

Faculté de mobiliser le tronc et les membres supérieurs en vue d'un travail assis

5. Saisit sans problème tous les objets sur et à côté du bureau ou de la table de travail y compris à terre dans un certain périmètre (exemple : paraplégique avec mobilité complète du tronc et mobile avec sa chaise).
4. Saisit sans problème tous les objets à sa portée ou hors de portée, y compris à terre si ce n'est pas trop fréquent.
3. Saisit sans problème tous les objets qui sont à sa portée sur le bureau ou la table de travail mais ne sait pas ramasser un objet à terre.
2. Mobilise les membres supérieurs pour un travail assis mais ne saisit pas tous les objets qui sont à sa portée (ne sait pas se pencher, ne peut saisir que les objets distants au maximum de la longueur de son avant-bras,...) ou éprouve des difficultés à discerner l'objet à sa portée pour le saisir ou le manipuler en raison, par exemple, d'une grave déficience visuelle.
1. Pas de mobilité du tronc mais est capable de mouvoir les mains et les bras, de manipuler des objets dans une très petite surface proche du corps (taper sur un clavier, éventuellement adapté, ou téléphoner avec un casque,....) ou mobilité réduite du tronc et difficultés majeures de motricité des membres supérieurs (tremblements importants, mouvements involontaires,....).

A.2. Mobilité debout :

Faculté de passer de la position assise à la position debout, de se déplacer, de maintenir une station debout prolongée, de ramasser un objet à terre (mouvements complexes, coordination).

5. Marche facilement sans appui, s'accroupit, s'agenouille, coordonne des mouvements pour porter une charge, maintient une station debout prolongée et est capable de courir.
4. Marche sans appui, s'accroupit, s'agenouille, coordonne des mouvements pour porter une charge, ne maintient une station debout que quelques minutes.
3. Passe sans trop de problème de la position assise à la position debout, marche avec ou sans appuis (déplacement possible mais lent ou difficile...), ne maintient une station debout que quelques instants.
2. Passe difficilement de la position assise à la position debout, fait difficilement quelques pas avec ou sans appui, ne maintient pas une station debout prolongée (exemple : marche difficile à l'aide de deux béquilles,...) ou difficulté de se mouvoir debout en raison d'une déficience visuelle importante (aveugle se déplaçant avec ou sans canne blanche).
1. Incapable de maintenir une station debout et de marcher.

A.3. Tolérance physique aux facteurs extérieurs :

Tolérance tant physique que physiologique à des facteurs extérieurs tels que le bruit, la lumière forte, la poussière, les produits chimiques irritants, la température... présents sur les lieux de travail.

5. Supporte normalement tous ces facteurs.
4. Supporte facilement ces différents facteurs si ce n'est une légère intolérance à l'un d'eux.
3. Supporte relativement ces facteurs d'environnement (exemple : légère intolérance à plusieurs de ces facteurs ou intolérance à l'un d'eux,....).
2. Supporte difficilement plusieurs de ces facteurs.
1. Ne supporte aucune agression de l'environnement : bruit, poussière ou gaz, température,... (exemple : allergie importante à plusieurs facteurs,....).

A.4. Motricité fine :

Faculté d'utiliser les mouvement des doigts pour manipuler de petites pièces.

5. Saisit, tient, assemble et réalise un bon travail fini avec de petites pièces.
4. Saisit et tient de petites pièces, les manipule et les assemble avec parfois quelques petites difficultés.
3. Saisit et tient de petites pièces et les manipule avec une légère maladresse.
2. Saisit et tient des pièces fines mais rencontre beaucoup de difficultés à les manipuler.
1. Est incapable de saisir et de tenir de petites pièces avec les doigts.

A.5. Port de charges :

Faculté de porter une charge efficacement et à plusieurs reprises (2 à 3 fois par heure).

5. Porte une charge de 20 kg ou plus pour un homme et de 10 kg ou plus pour une femme.
4. Porte une charge d'au moins 15 kg pour un homme et d'au moins 7 kg pour une femme.
3. Porte une charge d'au moins 10 kg pour un homme et d'au moins 5 kg pour une femme.
2. Porte une charge d'au moins 5 kg pour un homme ou d'au moins 3 kg pour une femme.
1. Porte une charge de 1 kg maximum.

B.1. Expression orale :

Capacité de transmettre un message oral, d'avoir un langage intelligible (tenir compte de la capacité d'élocution et du degré de clarté du message transmis).

5. S'exprime tout à fait correctement : construction correcte des phrases et messages complexes immédiatement compréhensibles y compris des notions abstraites.
4. Transmet un message un peu complexe ou plusieurs consignes.
3. Transmet un message ou une consigne simple, relate des faits concrets simples.
2. Articule quelques mots compréhensibles pour les habitués (exemples : bégaiement important, sourd peu démutisé).
1. Inintelligible, incompréhensible ou absence de parole (exemples : débilité profonde, aphasie ++, mutité).

B.2. Expression écrite :

Faculté de lire (déchiffrement et compréhension) et d'écrire (capacité de rédiger un message compréhensible et lisibilité de l'écriture).

5. Lit, écrit, rédige normalement, sans trop de fautes.
 4. Lit, écrit et rédige quelques petites phrases simples pouvant composer un texte (avec ou sans faute).
 3. Lit et écrit des phrases simples avec ou sans fautes.
 2. Déchiffre quelques mots mais comprend difficilement ce qu'il lit, écrit quelques mots clés.
 1. Ne lit pas, n'écrit pas, sauf son nom.
- N.B. Lorsqu'une aide technique est indispensable pour pouvoir exercer la faculté de lire et/ou d'écrire, la cotation est réduite de 2 points (le port de lunettes n'est pas considéré comme une aide technique).

B.3. Acquis mathématiques :

Arithmétique, géométrie, logique.

5. Effectue une règle de 3, de logique simple et perçoit correctement un schéma ou un plan simple.
4. Maîtrise les 4 opérations arithmétiques (nombres entiers jusqu'à 100)
3. Effectue des calculs simples (additions, soustractions) et manipule de l'argent sans effectuer trop d'erreurs.
2. Effectue des calculs simples (additions, soustractions) avec difficulté.
1. Ne dénombre pas, n'a pas la compréhension des chiffres.

B.4. Compréhension de consignes :

Faculté de comprendre, de retenir et d'exécuter des consignes.

5. Comprend plusieurs consignes complexes, les retient et les exécute.
4. Comprend plusieurs consignes complexes mais rencontre des difficultés à les retenir et à les exécuter.
3. Comprend plusieurs consignes simples mais rencontre des difficultés à les retenir et à les exécuter.
2. Comprend une consigne simple, la retient, mais rencontre des difficultés pour l'appliquer.
1. Comprend une consigne simple mais rencontre des difficultés pour la retenir et l'appliquer.

B.5. Initiative :

Faculté d'aboutir à des prises de décisions concrètes et utiles au travail à réaliser, par son propre raisonnement.

5. Prend seul des décisions utiles pour lui et pour les autres sans approbation extérieure (et est éventuellement créatif et inventif).
4. Prend des décisions utiles pour lui, sans soutien.
3. Se prend en charge avec un soutien extérieur occasionnel.
2. Prend certaines initiatives simples mais a toujours besoin de l'approbation d'un pair ou d'un supérieur.
1. Ne prend seul aucune initiative.

C.1. Apprentissage :

Capacité d'apprendre et de tirer profit de son expérience.

5. Retient et applique aisément une explication donnée une fois et analyse, anticipe et résout une difficulté pas trop importante.
4. Retient les gestes de plusieurs travaux différents, retient des explications données clairement une fois. Résout seul des difficultés simples déjà rencontrées et évite qu'elles ne se reproduisent.
3. Retient les gestes à faire dans plusieurs travaux différents, retient des explications données plusieurs fois. Après avoir rencontré plusieurs fois la même difficulté et reçu une aide extérieure pour la résoudre, la résout seul.
2. Retient les gestes à faire dans un même travail.
1. Oublie d'un jour à l'autre les gestes qu'on lui a appris ou a besoin de nouvelles explications chaque jour.

C.2. Dextérité :

Faculté d'exercer correctement une activité manuelle notamment en utilisant efficacement des outils manuels.

5. Effectue correctement tout travail manuel (avec très peu de malfaçons).
4. Effectue un travail manuel satisfaisant requérant la précision moyennant quelques erreurs éventuelles.
3. Effectue un travail manuel mais les gestes ne sont pas précis et/ou la manipulation de matériel fragile est exclue.
2. Manipule des objets avec beaucoup de difficultés (tremblements importants, incoordination des mouvements,...).
1. N'exerce aucune activité manuelle efficace.

C.3. Endurance au travail :

Faculté de soutenir un effort physique et/ou mental normal pendant un certain temps (en tenant compte des poses habituelles).

5. Soutient psychiquement et/ou physiquement un travail normal et de qualité constante pendant une journée.
4. Soutient psychiquement et/ou physiquement un travail normal pendant une journée, mais la qualité faiblit au fil du temps.
3. Soutient psychiquement et/ou physiquement un travail normal et de qualité relativement constante pendant une demi-journée.
2. Travaille plus d'une heure mais pas plus d'une demi-journée sans se reposer ou sans que la qualité de son travail ne se détériore fortement.
1. Doit se reposer psychiquement ou physiquement (est dissipé ou la qualité de son travail se détériore fortement) au bout d'une heure.

C.4. Adaptabilité :

Capacité d'adaptation, tolérance psychologique aux changements de poste ou de conditions de travail (lieu, type d'activité, collègues,...).

5. S'adapte bien aux changements.
4. S'adapte sans trop de difficultés aux changements.

3. S'adapte avec aide et soutien à des changements préparés et progressifs (par exemple, une nouvelle activité,...).
2. S'adapte très difficilement au moindre changement (par exemple, un nouveau collègue).
1. Ne s'adapte à aucun changement.

D.1. Ponctualité :

Respect des horaires, régularité dans la fréquentation du travail (quelle que soit la raison des absences).

5. Ponctualité et fréquentation régulières.
4. Ponctualité et fréquentation généralement régulières.
3. Bonne ponctualité dans l'ensemble, mais fréquentation irrégulière ou l'inverse.
2. Peu ponctuel, fréquentation irrégulière (absentéisme de 20% du temps de travail).
1. Pas de respect des horaires (arrive très fréquemment en retard), irrégularité dans la fréquentation du travail (très fort absentéisme : plus de 25% du temps de travail).

D.2. Rapports avec l'autorité :

Respect des consignes et des ordres.

5. Respecte les ordres et les consignes sans qu'il ne faille les rappeler.
4. Bon respect, peu de rappels à l'ordre.
3. Bon respect moyennant des rappels à l'ordre réguliers.
2. Respecte relativement les consignes et les ordres s'ils lui sont rappelés très fréquemment (plusieurs fois par jour).
1. Aucun respect malgré les rappels à l'ordre ou rejet systématique de l'autorité.

D.3. Sociabilité :

Aisance à nouer et à maintenir des contacts sociaux positifs dans le cadre professionnel.

5. Noue des contacts positifs avec autrui dans toutes les circonstances de travail y compris les situations difficiles.
4. Noue spontanément des liens positifs dans des circonstances normales de travail.
3. A des contacts de travail habituellement positif avec autrui mais ne les recherche pas.
2. Ne prend l'initiative d'aucun contact professionnel, mais répond parfois aux sollicitations d'autrui ou bien noue des contacts de travail, mais souvent de manière agressive ou inadéquate.
1. N'est capable de travailler que seul dans son coin sans contact avec les autres ou n'entre en relation de travail avec les autres que sur un mode exclusivement agressif.

E. Autonomie :

Niveau d'encadrement et d'aide nécessaires pour effectuer un travail connu.

5. Travaille seul une journée ou plus.
4. Travaille seul avec un encadrement limité (une ou deux fois dans la journée).
3. Travaille seul avec un encadrement intermittent (une fois par heure ou moins).
2. Travaille avec une surveillance et un encadrement important (plusieurs fois par heure).
1. Ne travaille pas seul, a besoin d'une surveillance et d'un encadrement permanents.

F.1. Vitesse :

Rapidité d'exécution du travail (par rapport à la moyenne pour un travailleur valide) quel que soit le résultat.

5. supérieure ou égale à 90%
4. de 70% à 89%
3. de 50 à 69%
2. de 30% à 49%.
1. inférieure à 30%.

F.2. Qualité :

Qualité et fiabilité du travail fini (indépendamment de tous les autres critères et à pondérer en fonction d'un travail moyen en E.T.A.).

5. Très bon travail, erreurs ou défauts exceptionnels.
4. Bon travail, peu d'erreurs et de défauts.
3. Travail acceptable malgré des erreurs et des défauts fréquents.
2. Mauvaise qualité (il faut constamment « réparer »).
1. Il faut très souvent refaire son travail (presque tout recommencer).

F.1. - F.2. Couple qualité – Vitesse

Couple Qualité - Vitesse		
F2	F1	
Qualité	Vitesse	Total
1	1	1
1	2	1
1	3	2
1	4	3
1	5	4
2	1	2
2	2	4
2	3	6
2	4	8
2	5	10
3	1	3
3	2	7
3	3	11
3	4	14
3	5	19
4	1	4
4	2	9
4	3	15
4	4	18
4	5	22
5	1	5
5	2	12
5	3	19
5	4	23
5	5	25

Vu pour être annexé à l'arrêté du

Bruxelles, le

Par le Collège de la Commission communautaire française :

B. CEREXHE

Président du Collège

E. HUYTEBROECK

Membre du Collège chargé de l'aide aux Personnes handicapées et du Budget